



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/2/2 APPROUVANT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE POUR L'EXERCICE 2024

SEANCE DU 12 MARS 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 12 mars 2025 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Paul-André ACQUAVIVA, Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. François SORBA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO ;
*M. Hervé VALDRIGHI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*M. Don-Joseph LUCCIONI à Mme Muriel FAGNI ;
*M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Christelle COMBETTE ;
*Mme Dominique DI MENZA à M. Mario ZANNIER
*M. Jean-Charles MARTINELLI à M. Ludovic SUSINI ;
*M. Gérard TAPIAS à M. Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Vannina CHIARELLI-LUZI, Georges MELA, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Christian COSTA, Pierre-Jean RUBINI, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du pôle Ingénierie-Développement ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 portant modification du règlement financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/3 du 8 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/5/3 du 4 décembre 2024 adoptant la décision modificative N° 1 du budget primitif de l'ATC pour l'exercice 2024.

Après avoir constaté que Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'ATC, conformément aux règles de la comptabilité publique, a confié la présidence du conseil d'administration à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA lors de l'examen du Compte Financier Unique 2024 et n'a pas participé au vote.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

Ont voté POUR (16) : Mmes et MM. Muriel FAGNI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marc SIMONI, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Paul-André ACQUAVIVA, Ludovic SUSINI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Juliette PONZEVERA, Don Joseph LUCCIONI, Dominique DI MENZA, Jean-Charles MARTINELLI, Gérard TAPIAS.

Se sont ABSTENUS (2) : Mme Christelle COMBETTE, M. Jean-Michel SAVELLI.

NON PARTICIPATION (2) : Mmes Angèle BASTIANI et Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que les mouvements en dépenses et en recettes du Compte Financier Unique de l'Agence du Tourisme de la Corse de l'exercice 2024 présenté par la présidente de l'ATC et par le Payeur de Corse s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		239 279,25 €		2 001 139,98 €		2 240 419,23 €
Opérations réelles	4 182 393,51 €	4 277 394,18 €	12 643 398,06 €	12 441 218,21 €	16 825 791,57 €	16 718 612,39 €
Opérations d'ordre	1 719 428,86 €	1 992 686,19 €	1 992 686,19 €	1 719 428,86 €	3 712 115,05 €	3 712 115,05 €
Total année 2024	5 901 822,37 €	6 270 080,37 €	14 636 084,25 €	14 160 647,07 €	20 537 906,62 €	20 430 727,44 €
Résultat de clôture		607 537,25 €		1 525 702,80 €		2 133 240,05 €

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Financier Unique de l'Agence du Tourisme de la Corse de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence, le Compte Financier Unique de l'ATC de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté par la présidente de l'ATC.

ACTE, que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 1 525 702,80 € et celui de la section d'investissement de 607 537,25 €.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 12 mars 2025